

Projet éolien de Chambaran Communes de Saint-Clair- sur-Galaure et Montfalcon

*Livre 3.4 : Bilan de concertation continue
– Mars 2021 à Juin 2024*

PREAMBULE

Le projet éolien de Chambaran a fait l'objet d'une démarche d'information, d'écoute et de dialogue à l'initiative de la SAS Parc éolien de Chambaran et EDF Renouvelables France, maître d'ouvrage du projet, et des mairies de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon, communes d'implantation du projet.

Cette phase s'est déroulée de 2016 à 2021, préalablement au dépôt des demandes d'autorisations administratives, et en parallèle des études techniques et environnementales. Elle a été menée auprès des institutions locales et des citoyens, et visait à informer et enrichir le projet tout au long de son élaboration. Son contenu et ses résultats sont détaillés dans le Bilan de concertation, au chapitre 5.2 « Un projet élaboré avec le territoire : la démarche de concertation » de l'étude d'impact sur l'environnement du projet (Livre 3.1_EIE) et détaillé dans les annexes (Livre 3.2_Annexes EIE).

EDF Renouvelables France et les communes de Montfalcon et de Saint-Clair-sur-Galaure ont souhaité poursuivre cette démarche pendant la phase d'instruction pour continuer à donner de l'information sur le projet, répondre aux questions et poursuivre les réflexions sur les mesures d'accompagnement du projet, comme ils s'y étaient engagés.

Le présent document présente une synthèse générale des actions menées depuis le dépôt de la demande d'autorisation du projet intervenu fin mars 2021.

SOMMAIRE

Préambule	2
Sommaire	3
1 - Rappel des engagements pris à l'issue de la concertation volontaire	4
2 – Le suivi institutionnel du projet	4
3-1- Les communes de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon	4
3-2- Les communes limitrophes et autres collectivités locales	4
3 – Le dialogue avec les habitants	5
4 – Un ancrage local important pour améliorer les mesures environnementales et les mesures d'accompagnement du projet	12
5 – Des engagements pour la suite.....	13
ANNEXES	14
Annexe 1 : flyer d'invitation a la visite du site d'implantation à montfalcon le 9 septembre 2023 matin	14
Annexe 2 : flyer d'invitation a la visite du site d'implantation à Saint-clair-sur-galaure le 9 septembre 2023 apres-midi.....	15
Annexe 3 : Courrier d'invitation aux sessions de visite de site du 31 janvier 2024.....	16

1 - RAPPEL DES ENGAGEMENTS PRIS A L'ISSUE DE LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Pour la suite du projet, EDF Renouvelables s'était engagée à :

- **Poursuivre des échanges étroits avec les communes de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon** pour les prochaines phases du projet ;
- **Continuer à informer les communes limitrophes, et la communauté de communes de son état d'avancement ;**
- **Continuer à informer** la population sur l'état d'avancement du projet et les étapes à venir (article dans les bulletins municipaux, enrichissement du site Internet du projet, ...), **communiquer plus largement les éléments de réponse apportés** à l'occasion des permanences et ateliers ;
- Travailler les mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement de manière à ce qu'elles apportent une plus-value au territoire ;

Chacun de ces engagements a fait l'objet d'une ou plusieurs actions spécifiques, comme il sera détaillé par la suite.

2 – LE SUIVI INSTITUTIONNEL DU PROJET

3-1- LES COMMUNES DE SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE ET DE MONTFALCON

Jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation environnementale en juin 2022, le projet a été piloté en lien étroit avec les deux communes d'implantation du projet, comme détaillé dans le Bilan de concertation. Cette dynamique s'est poursuivie depuis, avec de nombreux points d'avancement et appels téléphoniques. Des interventions en conseil municipal ainsi qu'en réunion de travail avec les élus ont permis d'échanger régulièrement sur les actualités du projet et les différentes étapes de l'instruction.

Les différents temps d'échanges avec les acteurs institutionnels locaux et les habitants ont par ailleurs été préparés et organisés avec le concours des élus de Montfalcon et de Saint-Clair sur-Galaure.

3-2- LES COMMUNES LIMITROPHES ET AUTRES COLLECTIVITES LOCALES

EDF Renouvelables et les élus de Montfalcon et de Saint-Clair sur-Galaure ont souhaité poursuivre l'information et l'échange sur le projet avec les collectivités locales.

- **La Communauté de Communes Bièvre Isère**, au titre de sa compétence en aménagement du territoire notamment, a été informée de l'état d'avancement de l'instruction du projet. Une rencontre avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes et Monsieur le Vice-Président Transitions et Biodiversité a eu lieu en mars 2024 afin de présenter le projet, son calendrier et les mesures d'accompagnement réfléchies avec le territoire.

- Une **rencontre a été proposée aux élus des communes limitrophes**, de manière à leur partager également l'état d'avancement du projet. Un adjoint au maire de la commune de Grand-Serre a été rencontré dans ce cadre en mars 2024. Les autres communes n'ont pas donné suite pour le moment.

3 – LE DIALOGUE AVEC LES HABITANTS

Conformément aux engagements pris par EDF Renouvelables suite aux temps d'échange préalables à la demande d'autorisation, l'information à destination des habitants s'est poursuivie pendant l'instruction du projet par les services de l'Etat. Celle-ci a pris plusieurs formes :

- Une lettre d'information, envoyée aux habitants de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon en Juin 2021.
- Trois visites et animations sur le terrain, à Montfalcon et à Saint-Clair-sur-Galaure.
- Le partage de l'avancement du projet et le rappel du lien vers le site internet du projet dans le bulletin municipal de Saint-Clair-sur-Galaure en décembre 2023.

3 – 1 – LA LETTRE D'INFORMATION N°2 – JUIN 2021

A la suite des forums de présentation du projet finalisé en juillet 2019, sur les communes de Montfalcon et de Saint-Clair-sur-Galaure, une lettre d'information de synthèse avait été envoyée à tous les habitants des deux communes d'implantation en novembre 2019 (cf. bilan de concertation dans le Livre 3.1_EIE).

En 2020, le projet a dû être légèrement modifié en raison d'un retour défavorable partiel du Ministère des Armées, relativement à une servitude aérienne liée au camp militaire de Chambaran (cf. Chapitre Analyse des variantes dans le Livre 3.1_EIE). Malheureusement, les périodes de confinement successifs liés au COVID-19 n'ont pas permis de réorganiser des temps d'échanges en présentiel avec les habitants en 2020 et 2021.

Aussi, pour informer de l'évolution du projet (léger déplacement des éoliennes E7, E8 et E9), une lettre d'information a été adressée aux habitants, avec le rappel du contact dédié au suivi du projet pour donner la possibilité à ceux qui le souhaitent d'échanger plus précisément sur cette évolution.

Le site internet a également été mis à jour avec les photomontages actualisés.

Lettre info n°2

JUIN 2021

Projet de parc éolien Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon



EDF
renouvelables

3 questions pour Bruno Rolland, Responsable service Etudes de l'ONF Isère

L'Office National des Forêts a pour mission d'entretenir, développer et renouveler les forêts publiques tout en réalisant des aménagements adaptés à l'accueil des promeneurs. Elle intervient également dans la préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux.

Quel est/a été votre rôle dans la définition des mesures, leur localisation, leur dimensionnement ?

L'ONF a été sollicité par EDF Renouvelables sur l'analyse des peuplements forestiers impactés par le projet. L'étude de l'ONF a permis d'analyser les peuplements forestiers sur tous ses aspects (économiques, environnementaux, usages sociaux, réglementaires...) et d'apporter toutes les informations nécessaires au maître d'ouvrage pour réaliser les mesures de compensation adéquates. L'ONF a suggéré à EDF renouvelables de réaliser une compensation au titre du détachement à proximité du projet, afin de compenser « local » et contribuer à l'amélioration du patrimoine forestier ayant des potentialités comparables aux peuplements détachés.

Quel est le bénéfice de ces mesures pour la biodiversité ?

Concernant la compensation au titre de la biodiversité forestière, une parcelle a été identifiée pour accueillir un îlot de sénescence dans la Forêt communale, à proximité du projet. La méthode de l'Indice de Biodiversité Potentielle a été mise en œuvre par l'ONF afin de bien caractériser les peuplements concernés et la parcelle en îlot de sénescence. Cette dernière présente des potentialités favorables à la biodiversité en particulier pour des espèces comme les chauves-souris (présence de gros bois, bois mort...).

Votre avis sur le déroulé des échanges avec EDF Renouvelables ?

Les échanges avec EDF R ont permis d'envisager les solutions techniques les plus adaptées au projet, avec une exigence réciproque de la qualité et l'intégration environnementale du projet.

Bruno Rolland
Responsable service Etudes de l'ONF Isère

Pour continuer à échanger

Pour trouver de l'information sur le projet : rendez-vous sur le site internet ou en Mairie, les documents seront disponibles à Saint-Clair-sur-Galaure et à Montfalcon.

Un site internet dédié
<https://projet.edf-renouvelables.fr/projet-eolien-de-saint-clair-sur-galaure-et-montfalcon>

Une remarque, une question ?
Adressez-vous :
chambaran@edf-en.com

Une question ?
Contactez Etodie Gaillard Pélisson,
chefe de projets, au 04 61 07 27 05



Édito

Madame, Monsieur,

Depuis maintenant plus d'un an, la situation sanitaire chamboule de nombreux aspects de nos vies. Nous espérons que vous traversez cette période sans trop de difficultés.

Pendant cette année si particulière, les équipes d'EDF Renouvelables sont restées mobilisées pour maintenir au plus haut niveau la production des parcs d'énergies renouvelables dans tout le pays. Ainsi, en 2020 et grâce à la mobilisation de tous, les énergies vertes ont représenté 27 % de la consommation électrique en France.

Le projet éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon s'est aussi poursuivi en 2020. Les derniers ateliers de concertation en 2019 ayant permis de définir l'implantation du projet, 2020 a été marqué par le lancement de l'instruction administrative du dossier. Nous souhaitons partager avec vous dans ces pages les évolutions du projet ainsi qu'un focus thématique qui nous tient particulièrement à cœur : la biodiversité. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Elodie Gaillard Pélisson

Que s'est-il passé depuis fin 2019 ?



À la fin de l'année 2019, le projet a été soumis à l'instruction des services de l'Etat. C'est dans ce cadre que l'armée de l'air a fait part de son besoin de décaler 2 éoliennes situées dans la zone de servitude aérienne du camp militaire de Chambaran. Après plusieurs mois de dialogue avec l'armée de l'air, les élus de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon et avec les bureaux d'études, il a été choisi de modifier légèrement l'implantation de trois éoliennes de la ligne Nord du projet. Ces évolutions vous sont présentées dans les pages suivantes.

Focus thématique : place à la biodiversité !



Les ateliers de concertation de 2018-2019 ont permis aux habitants de faire part des sujets de préoccupation, notamment la préservation de la biodiversité. Fortement engagé sur cette thématique, EDF Renouvelables a travaillé en collaboration avec les bureaux d'études, les communes et l'ONF pour élaborer 4 mesures ayant pour objectif de favoriser le développement de la faune et la flore sur le territoire.



Ajustement des implantations

Version proposée en 2019 - Vue coteau sud de St-Clair-sur-Galaure



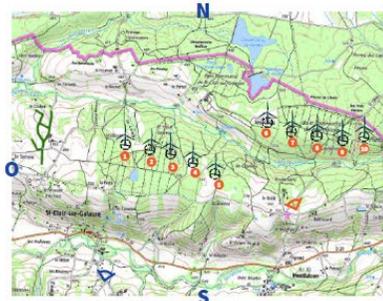
Version proposée en 2021



Version proposée en 2019 - Vue depuis le Château de Montfalcon



Version proposée en 2021



Carte de localisation des éoliennes. Les photomontages ci-contre seront disponibles en mairie de Montfalcon et St-Clair-sur-Galaure.

0 km 0,5 km 1 km 1,5 km 2 km

Afin d'être conforme aux servitudes de l'Armée de l'air tout en préservant l'insertion paysagère du projet et la biodiversité, ce sont finalement 3 éoliennes (E7, E8 et E9) qui ont été décalées d'environ 100 mètres vers le Sud. La ligne Nord, conserve donc sa forme courbe accompagnant le relief, et les éoliennes restent implantées dans les bois communaux de Montfalcon. EDF Renouvelables a veillé à conserver une distance entre le projet éolien et les habitations les plus proches supérieure à la réglementation, à savoir plus de 700 mètres. 2020 a donc permis de mettre à jour le dossier et approfondir les mesures d'accompagnement, notamment en faveur de la préservation de la biodiversité sur le territoire.

Détail des actions pour la biodiversité

1 Création d'une haie bocagère

Implantée le long de parcelles agricoles sur le plateau de Grand-Serre, la haie constitue une trame verte. Son parcours permet de reconnecter les bassins versants du Galaveyron et de la Galaure. La haie bénéficie à la faune sauvage comme aux agriculteurs. Elle est à la fois refuge pour les reptiles, les insectes, les oiseaux, les chauves-souris, les petits mammifères, et apporte de l'ombre aux bovins en été.

2 Création d'un îlot de sénescence

Il s'agit d'un espace boisé qui ne fera plus l'objet d'intervention humaine. Le bois ne sera plus exploité et évoluera naturellement. Cet espace formera un habitat préservé, permettant aux oiseaux, chauves-souris et mammifères terrestres de s'épanouir en toute tranquillité.

3 Restauration d'une zone humide

Pour créer cet écosystème complexe, deux actions sont nécessaires : supprimer les pins sylvestres et planter des chênes pédonculés, plus adaptés aux sols humides. Ce nouvel habitat sera favorable au développement de la molinie bleue. C'est entre les mois d'été et d'automne que vous pourrez admirer le reflet bleu de ses feuilles. Pour apporter plus de diversité à cette zone humide, une mare de 100m² sera également créée.

4 Mise en valeur pédagogique de la Mare aux Gabots

Cette mare se situe dans le bois communal de Montfalcon, à proximité de la piste forestière qui permettra d'accéder aux 5 éoliennes de la ligne Nord. Des panneaux pédagogiques identifieront les espèces animales et végétales présentes dans les zones humides et les bois du Plateau de Chambaran.



3 – 2 – ORGANISATION DE VISITES TERRAIN

En lien avec les mairies de Montfalcon et de Saint-Clair-sur-Galaure, deux demi-journées de visites terrain ont été organisées à destination des habitants des communes :

- Le samedi 9 septembre 2023 matin dans les bois communaux de Montfalcon (à proximité de la future éolienne E9).
- Le samedi 9 septembre 2023 après-midi à l'étang de Saint-Clair-sur-Galaure.

Ces deux nouveaux temps d'échanges avaient pour objectif de présenter l'avancement et les actualités du projet en instruction et de se projeter directement sur les sites des futures implantations du parc éolien.

LE SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023 MATIN DANS LES BOIS COMMUNAUX DE MONTFALCON

Objectif : permettre aux habitants de Montfalcon, ainsi qu'aux habitants de Roybon les plus proches du projet de mieux visualiser les futurs emplacements et aménagements du projet dans la forêt, avec un focus thématique sur la biodiversité au sein des bois communaux.

Modalités d'annonce : envoi d'un flyer à tous les habitants de Montfalcon et aux habitants de Roybon les plus proches du projet (route de la Feyta), affichage sur le panneau de la Mairie de Montfalcon.



Présentation du projet et animation biodiversité dans les communaux de Montfalcon (Source : EDF Renouvelables).

Modalités d'organisation : visite co-animée par l'équipe projet d'EDF Renouvelables et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (CEN 38).

Une dizaine d'habitants venus avec leurs enfants, ainsi que quatre élus de Montfalcon ont participé à la matinée d'échanges dans les bois communaux.

Celle-ci s'est déroulée en plusieurs temps :

- Accueil des participants, rappel des grandes lignes du projet et état d'avancement ;
- Présentation et localisation des futurs aménagements du projet par rapport aux bois communaux, échange sur les accès prévus en phase travaux et exploitation ;
- Présentation des enjeux de biodiversité : qu'a-t-on observé à Montfalcon ? Comment fonctionne la forêt ?
- Animation du CEN 38 autour de la mare forestière des Gabots, au sein des bois communaux : observation des amphibiens (grenouilles, tritons) et des insectes en

présence dans et autour de la mare, explication des différences entre une mare et un étang et historique de la mare forestière, etc. ;

- Rappel des différentes démarches et études menées dans le cadre de ce projet, notamment vis-à-vis de la biodiversité et du paysage.

Le tableau ci-dessous synthétise les questions et observations qui ont été formulées lors de cette matinée :

Thème	Questions/Remarques formulées par les participants
Avancement du projet	Où en est-on ? Quelles sont les prochaines étapes ?
Déroulé du chantier	Comment seront acheminés les convois ? Par où passeront-ils ?
Insertion dans le paysage	Est-ce que les éoliennes vont être visibles depuis chez moi ?
Le projet dans la forêt communale	Comparaison avec le parc éolien voisin de Montrigaud sur lequel vont se balader les habitants : est-ce que les pistes seront aménagées de la même façon ? En combien de temps, après le chantier, le « caractère naturel » des lieux revient aux abords des pistes ?
	Est-ce qu'il y aura une restriction d'accès pour éviter aux voitures de circuler dans la forêt et déranger les promeneurs et les riverains ?
	Souhait de visualiser avec précision l'emplacement futur des éoliennes.
Acoustique	Remarque sur les nuisances des rave party, qui sont régulièrement organisées au pied des parcs éoliens voisins.
	Est-ce que l'impact acoustique sur les habitations les plus proches situées sur la commune de Roybon a bien été étudié ?

Un questionnaire de satisfaction anonyme, distribué après la visite, a permis à EDF Renouvelables de s'assurer que ce type d'évènement répondait bien aux attentes des participants. Notamment, plusieurs ont indiqué être venus pour poser des questions, se promener sur le site, le situer avec précision et voir l'avancement du projet. La moitié des participants a jugé que la visite avait « tout à fait répondu à leurs attentes », et l'autre moitié « pour partie ».

A l'issue de cette matinée, l'équipe projet a été sollicitée par un habitant de Roybon pour un temps d'échange individuel sur le projet. Le rendez-vous a donc été pris et l'entretien a eu lieu quelques semaines après.

LE SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023 APRES-MIDI A L'ETANG DE SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE



Présentation du projet à l'étang de Saint-clair le 09/09/23
(source: EDF Renouvelables)

Objectif : permettre aux habitants de Saint-Clair-sur-Galaure de mieux visualiser les futurs emplacements et aménagements du projet sur la commune, avec un focus thématique sur la biodiversité au sein des bois communaux.

Modalités d'annonce : envoi d'un flyer à tous les habitants de Saint-Clair-sur-Galaure et affichage sur le panneau de la Mairie de Saint-Clair-sur-Galaure.

Modalités d'organisation : visite co-animée par l'équipe projet d'EDF Renouvelables et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (CEN 38).

Une trentaine d'habitants, ainsi que Monsieur le Maire de Saint-Clair-sur-Galaure, ont participé à ce temps d'échange. L'association Chambaran Sans Eolienne Industrielle était représentée et a participé.

Le déroulé prévu de cette demi-journée était identique à celle de la matinée à Montfalcon. Or, de nombreux participants à ce temps d'échange ont emménagé sur la commune de Saint-Clair après 2019, soit après les temps de concertation organisés pendant le développement du projet. L'équipe projet d'EDF Renouvelables a donc choisi de s'adapter et de prendre le temps de représenter le projet, son historique, ses enjeux, ainsi que la démarche de concertation qui a été mise en place. La visite de site n'a donc pas pu avoir lieu.

Le tableau ci-dessous synthétise les questions et observations qui ont été formulées lors de cet après-midi :

Thème	Questions/Remarques formulées par les participants
Le projet	Où le projet s'implante-il ? Pourquoi ici ?
	Quand le projet éolien a-t-il commencé ?
	Où en est-on ? Quelles sont les prochaines étapes ?
Concertation	Comment avez-vous informé les habitants ?
	Est-ce encore possible de donner son avis ?
Insertion dans le paysage	Est-ce que les éoliennes vont être visibles depuis chez moi ?
Biodiversité	Quels sont les impacts des éoliennes sur la biodiversité ?
Acoustique	Quel est l'impact acoustique des éoliennes ? Est-ce que des études ont été menées ?
Immobilier	Est-ce que ma maison va perdre de sa valeur ?
Tourisme	Est-ce que les parcs éoliens ont un impact sur l'attractivité touristique du territoire et sur les gîtes ruraux ?
Les avantages du projet	Quels sont les bénéfices d'un tel projet ?
	Quelles sont les retombées économiques ?
La suite du projet	Comment serons nous informés de la suite du projet ?

L'équipe projet a proposé aux habitants qui n'avaient pas eu l'historique du projet de les rencontrer de manière individuelle afin d'approfondir la réponse à leurs questions. Une famille a donné suite à cette proposition et l'équipe projet a poursuivi les échanges avec elle.

De la même manière que le matin, un questionnaire de satisfaction anonyme a été distribué aux participants à l'issue de cet après-midi d'échange. L'équipe projet a pu recueillir 10 réponses au questionnaire. La plupart des participants sont venus pour avoir des informations sur le projet, sur la localisation et l'implantation du site, en apprendre plus sur les nuisances sonores et les autres impacts éventuels (négatifs et positifs) d'un tel projet et in fine visiter le site.

Ainsi, un tiers des avis jugent que ce temps d'échange a répondu « pour partie » à leurs attentes. La moitié des avis juge que ce temps d'échange n'a pas répondu (ou pas suffisamment) à leurs attentes. Cela est dû au fait notamment que la visite n'ait pas pu avoir lieu.

Afin de répondre aux demandes des Saint-Clairois à l'issue de cette demi-journée, l'équipe projet d'EDF Renouvelables a donc choisi de réorganiser la visite de site le mercredi 31 janvier 2024 journée dans les bois de Saint-Clair-sur-Galaure.

LE MERCREDI 31 JANVIER 2024 A SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE

Objectif : donner suite aux demandes des habitants de Saint-Clair-sur-Galaure ayant participé au temps d'échange du 09/09/2023 et leur permettre de mieux visualiser les futurs emplacements et aménagements du projet sur la commune.

Modalités d'annonce : envoi d'un courrier à tous les habitants de Saint-Clair-sur-Galaure, doublé d'un mail adressé aux habitants qui avaient participé à l'après-midi du 09/09/23.

Modalités d'organisation : journée divisée en 4 sessions identiques de visite de site (4 créneaux d'1h30) ; visite animée par l'équipe projet d'EDF Renouvelables.

Au total sur la journée, 25 habitants se sont inscrits aux différents créneaux et ont participé à ces visites de site. L'association Chambaran Sans Eolienne Industrielle était représentée et a participé.

Chaque session s'est déroulée comme suit :

- Accueil des participants, et marche jusqu'aux futurs emplacements des éoliennes E1 et E2.
- Présentation et localisation des futurs aménagements du projet par rapport aux bois communaux, échange sur les accès prévus en phase travaux et exploitation ;
- Rappel des différentes démarches et études menées dans le cadre de ce projet, notamment vis-à-vis de la biodiversité et du paysage et de l'acoustique.
- Présentation de la forêt communale, son rôle, ses usages, son histoire, et la façon dont le projet les prend en compte.

L'équipe projet a souhaité que le dialogue soit permanent à chaque session de visite, aussi les questions/réponses relatives au projet ou à la technologie se sont faites au fil de l'eau.

Le tableau ci-après synthèse les différentes questions et remarques qui ont été soulevées par les participants.

Thème	Questions/Remarques formulées par les participants
Le projet	Quelles sont les emprises des futures éoliennes (surfaces en chantier et en exploitation) ?
	Quelle sera la hauteur des éoliennes ?
	Quel volume d'électricité produira le parc éolien ?
	Où sera raccordé le parc éolien ?
	L'éolien est-il une solution viable pour produire de l'électricité ?
Insertion dans le paysage	Les éoliennes vont-elles être visibles depuis chez moi ?
Biodiversité	Quels sont les impacts des éoliennes sur la biodiversité ?
Acoustique	Quel est l'impact acoustique des éoliennes ? Est-ce que des études ont été menées ?
Immobilier	Ma maison va-t-elle perdre de sa valeur ?
Tourisme	Existe-t-il des exemples de cohabitation entre éoliennes et tourisme ?
Les avantages du projet	Est-ce possible de consommer l'électricité produite ?
	Est-ce que les riverains auront droit à une réduction du prix de leur facture d'électricité ?
Déroulé du chantier	Que va-t-on faire du bois qui sera coupé pour le défrichement ?
	Est-ce que les habitants pourront en bénéficier ?
	Comment seront acheminés les convois ? Par où passeront-ils ?
La suite du projet	Comment serons-nous informés de la suite du projet ?

4 – UN ANCRAGE LOCAL IMPORTANT POUR AMELIORER LES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

La première phase de l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale est l'analyse du dossier par ses différents services de l'Etat. A l'issue de cette phase, une demande de compléments a été adressée (En janvier 2021) au maître d'ouvrage.

Afin d'améliorer le projet et la prise en compte de l'environnement, des mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement ont été précisées/ajoutées/renforcées.

L'objectif de ce travail étant de s'appuyer et valoriser les expertises et ressources locales, EDF Renouvelables s'est appuyé sur plusieurs parties prenantes du territoire, spécialisées sur chaque thématique (biodiversité, agriculture, forêt, zones humides).

Ainsi :

- ✓ La mesure de création de haies bocagères a été retravaillée et approfondie en partenariat avec la Mission Haies Auvergne Rhône Alpes, dont le siège Rhône Alpin est situé à Hauterives, tout près du projet éolien de Chambaran.
- ✓ EDF Renouvelables s'est engagé à ce que la mise en œuvre de cette mesure soit réalisée par les étudiants du BTS Gestion et Protection de la Nature du Lycée professionnel agricole de La Côte-Saint-André. Cela permettra aux étudiants de se former sur le terrain et de participer à un projet local.
- ✓ La mesure de création d'îlots de sénescence a été travaillée avec l'ONF en tant que gestionnaire des forêts communales.
- ✓ Les mesures portant sur les amphibiens et zones humides ont été approfondies avec le CEN Isère.

5 – DES ENGAGEMENTS POUR LA SUITE

A l'issue de cette nouvelle phase d'échange avec le territoire (2021-2024), la SAS Parc éolien de Chambaran et EDF Renouvelables s'engagent à la poursuite du dialogue avec le territoire. Trois axes principaux vont notamment structurer le travail de dialogue :

- **D'ici au lancement du chantier : réfléchir aux modalités de partage la valeur du futur parc éolien avec le territoire et ses habitants (en plus des retombées économiques liées à la fiscalité et aux loyers).**
- **En phase chantier : constituer un comité de suivi composé d'habitants, d'élus et de représentants des associations locales pour la phase de chantier, afin de :**
 - Transmettre les informations du déroulé du chantier
 - Recueillir les inquiétudes et les besoins (signalisation, sécurité, organisation entre tous les usagers de la forêt, etc.)
 - Disposer d'un espace d'échange privilégié entre EDF Renouvelables et le territoire.

Le rythme de tenue du comité sera défini avant l'ouverture du chantier.

- **Assurer la pérennité du lien pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien avec par exemple :**
 - Un interlocuteur privilégié chez EDF Renouvelables.
 - une boîte mail dédiée au parc éolien (comme il en existe actuellement).
 - Une newsletter annuelle pour informer des actualités du parc éolien.

ANNEXES

ANNEXE 1: FLYER D'INVITATION A LA VISITE DU SITE D'IMPLANTATION A MONTFALCON LE 9 SEPTEMBRE 2023 MATIN

PROJET ÉOLIEN
de Montfalcon
et Saint-Clair-
Sur-Galaure

Rendez-vous le samedi
9 septembre
2023 de 9h30 à 11h30

Montfalcon : le long de la RD156d,
avant l'entrée du camp militaire

SUR INSCRIPTION

edf
renouvelables

Au programme

Dans la continuité des temps d'information et d'échanges réalisés depuis 2016 sur le projet, EDF Renouvelables (en lien avec la commune de Montfalcon) vous invite à participer à une visite sur le site du projet.

- Découverte de la biodiversité avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Isère
- Echanges sur les actualités du projet.

N'hésitez pas à venir en famille !

Sur inscription jusqu'au 6 septembre*
*pour des questions d'organisation

Coordonnées pour s'inscrire

par mail : chambaran@edf-rs.fr
ou par téléphone : 06 13 67 72 57

Pensez à prendre des chaussures de marche !

P

Lieu de rendez-vous

Montfalcon

Bois communaux de Montfalcon

Camp militaire de Chambaran

— : délimitation du camp militaire de Chambaran

© EDF Renouvelables - © Océane Perrier - © Océane Perrier - Beak

ANNEXE 2 : FLYER D'INVITATION A LA VISITE DU SITE D'IMPLANTATION A SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE LE 9 SEPTEMBRE 2023 APRES-MIDI

PROJET ÉOLIEN

de Saint-Clair-Sur-Galaure et Montfalcon

Rendez-vous le samedi
9 septembre 2023 de 13h30 à 15h30

📍 Saint-Clair-sur-Galaure :
à l'étang communal

SUR INSCRIPTION

EDF
renouvelables

Au programme

Dans la continuité des temps d'information et d'échanges réalisés depuis 2018 sur le projet, EDF Renouvelables (en lien avec la commune de Saint-Clair-sur-Galaure) vous invite à participer à une visite sur le site du projet.

- Découverte de la biodiversité avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Isère
- Echanges sur les actualités du projet.

N'hésitez pas à venir en famille !

Sur inscription jusqu'au 6 septembre*
*pour des questions d'organisation

Coordonnées pour s'inscrire

par mail : chambaran@edf-re.fr
ou par téléphone : 06 13 67 72 57

Pensez à prendre des chaussures de marche !

P

Camp militaire de Chambaran

Lieu de rendez-vous

Saint-Clair-sur-Galaure

— : délimitation du camp militaire de Chambaran

Coordination : Chambaran - © Crédit photo : iStock

ANNEXE 3 : COURRIER D'INVITATION AUX SESSIONS DE VISITE DE SITE DU 31 JANVIER 2024



EDF Renouvelables France
Agence de Lyon
Newton Offices
55 Ter, avenue René Cassin
69000 Lyon



Lyon, le 04/01/2024.

Objet: Projet de parc éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon – invitation à une visite de site le mercredi 31 janvier 2024.

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, je vous adresse, au nom d'EDF Renouvelables et de toute l'équipe projet, mes meilleurs vœux de joie et de santé à vous et vos proches pour 2024.

Le samedi 9 septembre 2023 après-midi, l'équipe d'EDF Renouvelables a organisé une demi-journée de rencontre avec les habitants de la commune de Saint-Clair-sur-Galaure pour partager l'avancée du projet de parc éolien et répondre aux questions. Près de 35 personnes ont participé à ce temps d'échange, nous remercions les présents d'être venus à notre rencontre.

A la fin de cette demi-journée, nombre de participants ont exprimé le besoin de se rendre plus précisément sur le lieu des futures éoliennes pour se projeter. Pour répondre à ce besoin, EDF Renouvelables vous propose donc une nouvelle sortie terrain, centrée sur la visite du site sur lequel est envisagé le projet éolien, le :

Mercredi 31 janvier 2024.

Afin d'accueillir au mieux les Saint-Clairois, quatre créneaux de visite d'une durée d'1h30 sont proposés :

- Créneau 1 : de 9h à 10h30 ;
- Créneau 2 : de 10h30 à 12h ;
- Créneau 3 : de 13h30 à 15h ;
- Créneau 4 : de 15h à 16h30.

Également, dans le but de vous garantir un temps d'échange qualitatif, le nombre de participants par créneau de visite est fixé à environ 12 personnes adultes. N'hésitez pas à venir en famille, les enfants sont aussi les bienvenus.

Le lieu de rendez-vous est fixé au parking de l'étang de pêche de Saint-Clair. Nous nous rendrons à pied sur le site du projet éolien. De manière à assurer à chaque groupe le même temps de visite, nous vous remercions d'arriver 10 minutes en avance au lieu de rendez-vous.

Pour vous inscrire à la visite, au créneau qui vous convient, vous pouvez :

- déposer le formulaire ci-joint rempli en mairie de Saint-Clair-sur-Galaure avant le 29 janvier, OU
- nous envoyer un mail à chambaran@edf-re.fr (adresse mail dédiée au projet éolien), en indiquant votre Nom et Prénom, le nombre de participants ainsi que le créneau de visite souhaité (possibilité d'indiquer un Choix 1 et un Choix 2).

En cas de neige ou de forts intempéries, la journée de visite sera reportée. Nous vous tiendrons informés d'un tel report si cela devait être le cas.

Pour rappel, vous pouvez à tout moment consulter le site internet du projet éolien via le QR code ci-contre ou directement via l'adresse du site internet rappelée ci-dessous :

<https://projet.edf-renouvelables.fr/projet-eolien-de-saint-clair-sur-galaure-et-montfalcon/>



Nous restons également à votre disposition à l'adresse mail dédiée au projet pour répondre à vos questions.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Elodie Gaillard
Directrice de projets

SARL au capital de 400 000 000 euros
434 896 915 R.C.S. Nanterre

www.edf-renouvelables.com

1/3

SARL au capital de 400 000 000 euros
434 896 915 R.C.S. Nanterre

www.edf-renouvelables.com

2/3

Projet de parc éolien de Saint-Clair et Montfalcon
Visite de site – mercredi 31 janvier 2024

Formulaire d'inscription

Nom : _____
Prénom : _____
Contact (mail ou téléphone) : _____

Nombre d'adultes participants à la visite : _____

Créneau de visite souhaité (cocher la case dans le tableau ci-dessous) :

	Choix 1	Choix 2 (dans le cas où le créneau correspondant à votre choix 1 serait complet)
9h-10h30		
10h30-12h		
13h30-15h		
15h-16h30		

SARL au capital de 400 000 000 euros
434 896 915 R.C.S. Nanterre
www.edf-renouvelables.com

3/3